



## CLASSE PRÉPA LYCÉE, À QUEL JEU JOUE LE RECTORAT ?

Dans le cadre de la réforme « choc des savoirs », dans chaque département, les rectorats sont chargés de créer une classe prépa lycée pour accueillir les élèves n'ayant pas obtenu leur brevet des Collèges à l'issue de leur année de Troisième. Dans l'académie de Rennes, au nom de l'importance de la part du privé sous contrat, le recteur a choisi d'ouvrir une de ces classes à l'enseignement catholique.

Les statistiques montrent que les élèves de 3ème issus des populations les moins favorisées ont le plus de risque d'être en échec au DNB.

C'est donc une double peine qu'on inflige à ces élèves des Côtes-d'Armor et à leurs familles à la rentrée 2024 : elles et ils n'ont plus accès au lycée public et devront financer une année dans le réseau privé au coût non négligeable. C'est l'obligation pour les élèves d'être scolarisé·es dans le privé !

Pourquoi les élèves de ce département seraient-ils et elles exclu·es de l'école publique, laïque et gratuite ?

La CGT Éduc'action et la CGT Enseignement privé Bretagne s'interrogent sur cette décision à quelques jours de la publication d'un rapport pointant les dérives du financement public de l'enseignement privé sous contrat. Elles rappellent leur opposition à la réforme « choc des savoirs » qui institutionnalise le tri social dans l'Éducation nationale et demandent au recteur de réviser sa décision qui accentue encore ce tri.

Rennes, le 5 avril 2024

### CONTACTS PRESSE :

CGT Educ'action Bretagne : Jacques Vaesken, 06 33 10 45 06

CGT Educ'action 22 : Ludovic Blanc, 06 60 18 44 17

CGT Enseignement privé 22 : Marc Rouby, 06 30 03 42 75